



Le Hajj accepté

Toutes les louanges vont à Allah, L'Unique, sans associé
Il est Le Puissant, Celui qui pardonne.
Nous louons Le Très Haut, d'une louange renouvelée matin et soir.
Nous remercions Le Très Haut, pour tous Ses Bienfaits.
Et nous Lui demandons de nous combler d'encore plus de Ses faveurs.

J'atteste qu'il y a de divinité que Allah, l'Unique, sans associé. Allah est Celui qui connaît le visible et l'invisible.
Et j'atteste que notre prophète Mohamed (صلى الله عليه وسلم) est son envoyé et serviteur.
Il a transmis le message, et accompli la mission que son Seigneur le très Haut lui a confiée.
Que les prières et le salut d'Allah soient sur le prophète Mohammed, sur Sa famille, sur Ses compagnons, ainsi que ceux qui les ont suivis dans le bien.

Mes très chères sœurs, mes très chers frères,
Redoutez Allah Le très Haut. Adorez-Le comme Il le mérite. Rappelez-vous en permanence de Ses bienfaits et soyez reconnaissant.
Craignez Allah sincèrement et sachez qu'il vous voit lorsque vous êtes seuls ou en public.
Allah (qu'il soit exalté) a dit :
{O vous qui avez cru ! Craignez Allah d'une crainte véritable et ne mourrez qu'en étant musulmans.
}

Des groupes de croyants vont bientôt sortir, pour accomplir les rites du pèlerinage. Ils répondent à l'appel universel du prophète Ibrahim (que la paix soit sur lui). Cet appel a eu lieu il y a des milliers d'années, et il retentira jusqu'au jour où Allah héritera de la terre et de ses habitants.

Ces groupes de pèlerins diront à haute voix :

"Me voici, ô mon Seigneur ! Me voici."

Ils s'abaissent devant Allah, ils proclament la grandeur (*Allahou Akbar*) et l'unicité d'Allah (*La ilaha illa Allah*).

Si tu regardes ces groupes de croyants, ces pèlerins, tous soumis à Allah, qui se rassemblent de toute part, tu vois apparaître une vérité : cette communauté est une communauté éternelle grâce à l'éternité de son message et de son Livre.

Elle restera tant que la nuit et le jour resteront.

Elle est la meilleure communauté grâce à ses actions, ses principes, sa foi, sa compassion et son équité.

Celui qui vient à la maison d'Allah, Allah a garanti sa protection et sa sécurité, car le prophète (qu'Allah prie sur lui et le salue) nous apprend qu' **"un homme qui est sorti pour accomplir le pèlerinage est sous la protection d'Allah."**

Rapporté par Al-Houméïdi.

Mon frère pèlerin !

Qui mieux que le prophète (qu'Allah prie sur lui et le salue) peut expliquer la grandeur des récompenses de tes pas lorsque tu te rends pour les terres sacrées. Il dit:

"A chaque fois que le chameau du pèlerin lève un pied ou le pose, Allah le très Haut écrit grâce à ce pas une bonne action, ou efface un péché, ou élève d'un degré."

Rapporté par Al-BaïhaQi.

Et lorsque le pèlerin prononce l'appel d'unicité d'Allah :

"Me voici, O mon Seigneur ! Me voici (*Labaïk Allahouma labaiik*)"

L'univers entier répète avec lui l'unicité du Créateur et chantent sa pureté et sa louange. Les pierres prononcent l'unicité d'Allah, et les terres et les arbres le louent. Le prophète (qu'Allah prie sur lui et le salue) nous dit à ce propos:

"Le musulman ne prononce l'unicité d'Allah sans que tout ce qui se trouve à sa droite et à sa gauche parmi les pierres, les arbres et les terres, ne prononce l'unicité d'Allah aussi [...]."

Rapporté par AttiRmidhi.

Ceci est une récompense dans ce monde, quelle est donc la récompense dans l'au-delà ?

Mes frères, mes sœurs,

Lorsque le pèlerin entend la parole du messager d'Allah (qu'Allah prie sur lui et le salue):

"Le pèlerinage accepté n'a pas d'autre récompense que le paradis."

Rapporté par Al-Boukhari et Mouslim :

Ce pèlerin, qui désire le paradis éternel, se demande alors comment réaliser un pèlerinage accepté ?

A ce propos, lorsqu'un homme dit au compagnon Ibn Omar (Ra) :

"Que les pèlerins sont nombreux!"

Il lui répondit :

"Que leur nombre est minime ! Mais dis plutôt : que les convois sont nombreux !"

Mon frère dans la foi,

Pour que le pèlerinage soit accepté, il faut avant toute chose que l'intention soit sincère pour Allah. Donc, celui qui sort de chez lui pour chercher à être loué, qu'on lui fasse des compliments, qu'il soit entendu, qu'on appelle Al-Hajj, ses actions seront annulées et ses efforts seront vains. Allah a dit dans un hadith Qodssi :

{Quiconque accomplit un acte dans lequel il associe quelqu'un à moi, Je le laisserai avec son association.

} Rapporté par Mouslim.

Et le prophète (qu'Allah prie sur lui et le salue) avertissait contre cela. Il allait même jusqu'à demander l'aide de son Seigneur, en disant :

"O mon Seigneur ! Aides-moi à accomplir un pèlerinage sans chercher à être vu et entendu."

Rapporté par Ibn Majah d'après Anass ibn Malik.

Celui qui accomplit le pèlerinage doit s'abaisser complètement devant Allah, son cœur doit être purifié du défaut de l'orgueil à cause des actions accomplies, mais il voit plutôt que ses actions, quel que soit leur nombre, sont très minimes devant les bienfaits dont Allah l'a comblé :

{Et si vous énumérez les effets de la bonté d'Allah, vous n'en connaîtrez point le nombre.}

Mon frère, ma sœur,

Les rites du pèlerinage sont réalisés dans des lieux saints.

Et pour que le pèlerinage soit accepté, il faut respecter ces lieux au lieu d'y commettre la corruption ou d'autres péchés.

Pour que le pèlerinage soit accepté : il faut fournir des efforts pour que le pèlerinage soit accompli selon la guidée du prophète (qu'Allah prie sur lui et le salue) dans les rites, et éviter d'accomplir des actes qui soient opposés à sa Sounnah (qu'Allah prie sur lui et le salue). Sa Sounnah a été transmise à sa communauté en ce qui concerne toutes les situations et les paroles, et il disait (qu'Allah prie sur lui et le salue), justement à propos d'Al-Hajj:

"Prenez de moi vos rites."

Le fait de négliger les Sounnahs (*traditions prophétiques*) peut amener à négliger les obligations et les piliers, et il se peut que les erreurs qui annulent parfois le pèlerinage, se succèdent. Et dans le pèlerinage comme dans tous les cas, le bien se trouve dans le fait de suivre la guidée du messager (qu'Allah prie sur lui et le salue).

Pour que le pèlerinage soit accepté : il faut se soumettre aux lois divines, obéir aux ordres d'Allah et de son messager (qu'Allah prie sur lui et le salue), suivre parfaitement ce dont nous ne connaissons pas les significations même si nous ne connaissons pas la sagesse se trouvant dans ces actes.

Le compagnon Omar ibn Al-Khattab (Ra), lorsqu'il embrassa la Pierre noire, dit :

"Je jure par Allah que je sais que tu n'es qu'une pierre, tu ne peux ni nuire ni procurer le bien. Et si je n'avais pas vu le prophète (qu'Allah prie sur lui et le salue) te toucher, je ne t'aurais pas touché." Puis, il la toucha.

Rapporté par Al-Boukhari.

L'argent du pèlerinage accepté doit être bon et licite, car l'argent illicite fait partie des causes qui font que les actions ne sont pas acceptées.

Le prophète (qu'Allah prie sur lui et le salue) nous met en garde:

"Lorsque l'homme sort pour accomplir le pèlerinage et met son pied dans l'étrier (de sa monture) et appelle :

"Me voici, ô mon Seigneur, Me voici !"

Un ange l'appelle du ciel :

"Tu es le bienvenu et tu auras le bonheur ! Ta provision est licite, ta monture est licite, et ton pèlerinage est accepté."

Et lorsqu'il sort avec de l'argent illicite, met son pied dans l'étrier et appelle :

"Me voici !"

Un ange l'appelle du ciel :

"Tu n'es pas le bienvenu et tu n'auras pas le bonheur ! Ta provision est illicite, ton argent est illicite, et ton pèlerinage n'est pas accepté"".

Rapporté par AttabaRani.

Mes frères, mes sœurs,

Les pèlerins doivent passer les jours du pèlerinage dans l'invocation d'Allah. Ses jours doivent être illuminés avec la lecture des versets du Coran, ils doivent être purifiés en demandant le pardon des péchés, en étant bienfaisants, et en appelant les gens vers Allah le très Haut.

Le prophète (qu'Allah prie sur lui et le salue) fut interrogé au sujet du pèlerinage accepté ?

Il dit alors :

"Il s'agit de distribuer de la nourriture et de répandre le salut."

Rapporté par Ahmed.

Passer les heures en accomplissant de bonnes œuvres, protège le pèlerinage contre les fléaux destructeurs et les voleurs de bonnes actions, de même que cela augmente la valeur du pèlerinage, car ce sont des jours honorables et ce sont les lieux les plus aimés, sans oublier que pendant ces jours, les récompenses sont multipliées.

Et lorsque les pieux anciens accomplissaient cette adoration, ils parfumaient ses heures avec l'invocation d'Allah, ils proclamaient la pureté d'Allah, son unicité et ils le louaient.

Les qualités qu'il faut avoir pendant le pèlerinage dans les lieux saints est la sérénité, la tranquillité, être poli en abaissant la voix, ne pas déranger les autres ni leur nuire, et rester calme pendant l'adoration et les demandes adressées à Allah.

La Talbiah (l'appel de l'unicité d'Allah) est l'annonce de la soumission, de l'obéissance et de l'abaissement devant Allah :

"Me voici, ô mon Seigneur, me voici ! Me voici, Tu n'as aucun associé, me voici ! La louange, le bienfait et la royauté t'appartiennent, Tu n'as aucun associé !"

Mes frères dans la foi,

Avoir une bonne compagnie pendant le pèlerinage te renforce lorsque tu t'affaiblis, te rappelle lorsque tu oublies, te montre le chemin du Bien, et t'avertit contre le chemin du mal.

Celui qui accomplit un pèlerinage accepté profitera alors de la magnifique récompense, promise dans la parole du messager d'Allah (qu'Allah prie sur lui et le salue) :

"Quiconque accomplit le pèlerinage sincèrement pour Allah, sans dire d'obscénités, et sans commettre des actes immoraux, reviendra en étant comme le jour où sa mère l'a mis au monde."

Rapporté par Al-BoukhaRi

Oui, celui qui veut un pèlerinage accepté, maîtrisera ses membres.

Son œil ne regardera pas d'un regard de débauche.

Sa langue ne prononcera pas de paroles obscènes.

Sa main ne nuira à personne.

Et il n'y aura dans son cœur ni haine, ni de jalousie.

Pendant le pèlerinage accepté, nous respectons les personnes âgées, nous sommes compatissants envers les enfants, nous encourageons le faible, nous faisons attention à la propreté du corps, des vêtements, et de l'endroit où nous nous trouvons.

Allah (qu'il soit exalté) a dit :

{Allah aime ceux qui se repentissent et il aime ceux qui se purifient.

}

Ecoutons et inspirons-nous du comportement de Aïsha (Ra). Elle dit :

"Je parfumais le messager d'Allah (qu'Allah prie sur lui et le salue) pour son IhRam, lorsqu'il entrait en état de sacralisation, et lorsqu'il sortait de l'état de sacralisation avant qu'il n'accomplisse la procession autour de la maison d'Allah (le Tawaf autour de la Ka3ba)."

Rapporté par Al-BoukhaRi

Mes frères, mes sœurs,

Abdoullah ibn Mass3oud (Ra) a dit que le messager d'Allah (qu'Allah prie sur lui et le salue) a dit :

"Accomplissez souvent le pèlerinage et la Oumrah, car ils font partir la pauvreté et les péchés comme le soufflet fait partir la rouille du fer, de l'or et de l'argent. Et il n'y a pas d'autre récompense pour le pèlerinage accepté que le paradis."

Rapporté par AttiRmidhi.

Pendant certains jours bénis, Allah fait des dons que certains parmi ses serviteurs obtiennent. Et parmi ces jours, les dix premiers jours de Dhoul-Hidja.

D'après Ibn Abbass (Ra) le prophète (qu'Allah prie sur lui et le salue) a dit :

"Il n'y a pas de meilleures actions que les actions accomplies pendant ces jours."

Rapporté par Al-Boukhari.

Lorsque les dix premiers jours de Dhoul-Hidja commençaient, les pieux anciens faisaient beaucoup d'efforts dans l'accomplissement du Bien et des bonnes œuvres, de même qu'ils augmentaient le rappel d'Allah (*dhikR*), les demandes adressées à Allah (*dou3a*) et la glorification d'Allah. Et parmi les actes prescrits pendant ces jours :

Augmenter les prières surérogatoires, la proclamation de l'unicité d'Allah (*La ilaha illa Allah*), de sa grandeur (*Allahou Akbar*) et de sa louange (*Al-Hamdoullillah*), augmenter la lecture du Coran, des aumônes données aux pauvres et aux gens dans le besoin, aider les opprimés, augmenter la bienfaisance envers les parents, augmenter les prières accomplies la nuit, et bien d'autres actes...

Celui qui n'accomplit pas le pèlerinage jeûne ce qu'il peut des dix premiers jours de Dhoul-Hidja, surtout le jour d'Arafat, car le messager d'Allah (qu'Allah prie sur lui et le salue) a dit à propos de ce jour :

"J'espère qu'Allah pardonnera les péchés accomplis l'année avant lui et l'année après lui."

Rapporté par Mouslim.

Parmi les actes prescrits aussi, la préparation d'une bête offerte en sacrifice. Et quiconque veut égorger un mouton en sacrifice, lorsque le mois de Dhoul-Hidja commence, ne doit pas se couper les cheveux ou les ongles jusqu'à ce qu'il égorge son mouton ou sa brebis. Le prophète (qu'Allah prie sur lui et le salue) nous dit :

(Lorsque vous voyez la nouvelle lune de Dhoul-Hidja et que l'un de vous veut égorger un mouton en sacrifice, alors, il ne doit pas se couper les cheveux, ni les ongles).

Rapporté par Mouslim.